

**Résumé du mémoire au secrétariat de la
Commission des relations avec les citoyens
Les niveaux d'immigration pour 2017 à 2019
Présenté par le Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC)**

Le SANC de Sherbrooke participe encore une fois à l'exercice gouvernemental de planification des niveaux de planification, cette fois, pour la période de 2017 à 2019.

En plus de présenter quelques remarques d'ordre général en lien avec les documents soumis à la consultation et de rappeler sa mission et ses services, le SANC prend position quant aux neuf orientations mises en consultation.

Tout à fait d'accord avec les orientations 8 et 9

D'accord avec les orientations suivantes :

Orientation 2 : Par ailleurs, peu de recherches se sont penchées sur l'impact des réfugiés et personnes en situation semblable, entre autres sujets, sur l'innovation, l'économie, la démographie et la rétention des personnes immigrantes au Québec. Il serait pertinent de soutenir des recherches permettant de comparer cet impact avec la catégorie de l'immigration économique au Québec afin de s'en servir lors des prochains exercices de planification des niveaux d'immigration. Nous encourageons le gouvernement québécois à continuer à améliorer l'offre des services disponibles (santé, éducation, immigration, assurance automobile, habitation, etc.), ce qui pourrait être un facteur d'attraction pour le Québec, lui permettant de se différencier d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays ayant des politiques d'immigration.

Orientation 3 : Le travailleur temporaire, sa conjointe ou son conjoint, l'étudiant étranger, sa conjointe ou son conjoint se prive de services d'information, d'orientation, d'accompagnement, surtout en ce qui concerne leur intégration sociale et économique, sauf pour le travailleur temporaire, qui bénéficie d'un revenu d'emploi dès l'arrivée. Ce détail pourrait facilement être résolu en les incluant parmi les clientèles admissibles audit programme Réussir l'intégration (PRInt) du MIDI.

Orientation 4 : Nous proposons au gouvernement de revoir les outils de francisation, surtout la francisation qui peut se faire de façon concomitante à l'occupation d'un emploi.

Orientation 6 : Nous suggérons au gouvernement de ne pas se priver des immigrants qui peuvent contribuer aux niveaux professionnel, linguistique ou démographique.

Orientation 7 : D'accord, à condition d'inclure dans l'équation de concertation les organismes d'accueil de personnes immigrantes, partenaires du MIDI.

Plutôt d'accord avec les orientations suivantes :

Orientation 1 : Même si l'on croit qu'un poids démographique plus faible n'aurait qu'un effet limité du poids du Québec dans le Canada, à plus long terme, une augmentation du niveau d'immigration permettrait d'éviter un recul important du poids du Québec dans le Canada, évitant du même coup les répercussions indésirables sur le plan politique et économique. Nous croyons que le Québec a la capacité d'augmenter modérément les niveaux d'immigration dès le début de 2017 et non seulement en fin de la période triennale.

Orientation 5 : Le défi pour le gouvernement est de continuer à travailler en concertation avec les ordres professionnels afin de faciliter l'accès aux candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui détiennent une formation en demande, afin de simplifier le processus et diminuer les délais.

D'autres propositions au gouvernement du Québec :

- ★ Mettre sur pied d'un programme de réseautage-jumelage interculturel, Concevoir, de concert avec les institutions d'enseignement, des passerelles permettant à un nouvel arrivant, qui rencontre les autres préalables demandés par un programme de formation, de l'admettre et de lui offrir un soutien accru en francisation en même temps qu'il poursuit ses cours, ce qui aurait comme effet de réduire les délais pour le nouvel arrivant et d'accélérer son intégration.
- ★ Appuyer, par le biais des mesures gérées par Emploi-Québec, les entreprises qui veulent embaucher des immigrants, lorsque ceux-ci ne maîtrisent pas le français comme demandé par l'emploi occupé, en offrant des cours de français dans le milieu de travail, et ce, avec un accent sur le vocabulaire technique relié au poste occupé et au secteur d'activité de l'entreprise. La rétention en emploi des immigrants se porterait beaucoup mieux.
- ★ Analyser la faisabilité d'acheter, par le biais des mesures gérées par Emploi-Québec, un certain nombre de places pour offrir une formation d'appoint en anglais afin de permettre aux personnes immigrantes d'accéder plus facilement à certains emplois en lien avec leurs compétences. Lors de la recherche d'emploi, une grande partie d'entre eux se retrouvent désavantagés vis-à-vis les chercheurs d'emploi connaissant déjà l'anglais.
- ★ Développer des mécanismes pour s'assurer que les personnes ou les organismes parrains ont accès à toutes les informations nécessaires leur permettant d'exercer adéquatement leur rôle. Malgré le fait que plusieurs informations et guides sont disponibles sur le site internet du MIDI, cela n'est pas suffisant pour s'assurer d'un suivi rigoureux auprès des personnes parrainées.
- ★ Développer une offre de formation de courte durée (une heure), sous forme webinaire, afin de soutenir les efforts des parrains qui ne se retrouvent pas facilement dans les dédales du monde de l'immigration. Cela permettrait de suivre l'évolution de l'accueil et l'aide à l'intégration faite auprès des personnes immigrantes parrainées et éviterait le risque d'oublier des étapes importantes tels les démarches administratives pour demander la carte d'assurance maladie, le numéro d'assurance sociale, l'inscription des adultes à la francisation ou des enfants à la garderie ou à l'école, les prestations fiscales pour enfants, l'ouverture d'un compte en banque, le premier contact avec le réseau de la santé et des services sociaux pour le bilan de santé, etc. Une version papier servant d'aide-mémoire pourrait servir aux parrains qui n'ont pas une adresse courriel.

Mémoire au secrétariat de la
Commission des relations avec les citoyens
Les niveaux d'immigration pour 2017 à 2019

Présenté par le



(SANC)

Sherbrooke, le 3 août 2016

Table des matières

Introduction.....	3
Le Service d'aide aux Néo-Canadiens.....	4
Remarques générales en lien avec le document soumis à la consultation.....	6
Réactions quant aux orientations soumises à la consultation	10
Orientation 1.....	10
Orientation 2.....	10
Orientation 3.....	12
Orientation 4.....	12
Orientation 5.....	13
Orientation 6.....	14
Orientation 7.....	14
Orientation 8.....	17
Orientation 9.....	17
Conclusion	20

Introduction

L'arrivée massive des réfugiés syriens à la fin de 2015 et au début de 2016 a mis en évidence les enjeux importants et multiples que l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants représentent pour l'ensemble de la société québécoise. En Estrie, différents acteurs participent à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants à différents degrés et à différents moments, le Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC) étant sur la ligne de front au moment de leur arrivée et présent pendant au moins les premières années de vie dans la région.

Le SANC considère important de participer à l'exercice de consultation initié par la ministre de l'Immigration, de la Diversité et l'Inclusion (MIDI), madame Kathleen Weil.

La première partie de ce mémoire présente sommairement l'organisme, sa mission et ses principaux services aux nouveaux arrivants.

Dans la deuxième partie, nous présentons quelques remarques d'ordre général en lien avec les documents soumis à la consultation, intitulés *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*, *L'Immigration au Québec - Le rôle du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires* et *le Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*.

La troisième partie présente nos réactions en lien avec les neuf orientations du gouvernement en ce qui concerne la planification de l'immigration pour la période 2017-2019.

Une courte conclusion de notre réflexion critique sur la consultation en cours met fin au présent mémoire.

Le Service d'aide aux Néo-Canadiens

Sa mission se lit comme suit :

Depuis 1954, le Service d'aide aux Néo-Canadiens, organisme sans but lucratif, accueille les personnes immigrantes venant s'établir en Estrie, les accompagne dans leur intégration socioéconomique et contribue au rapprochement interculturel.

Dans ce cadre, le SANC, avec le soutien du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, d'Emploi-Québec, du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, de la Ville de Sherbrooke, de ses propres fonds d'autofinancement, ainsi que la collaboration d'employés et de bénévoles, offre des services aux nouveaux arrivants, sans égard à leur statut d'immigrant (demandeur d'asile, réfugié parrainé par le privé ou pris en charge par l'État, travailleur qualifié, etc.). De façon générale, voici les principaux services :

- ✓ Accueil, aide à l'établissement et intervention sociale, c'est-à-dire accueil à l'arrivée des nouveaux arrivants, prise des rendez-vous pour les visites de logement, accompagnement à ces visites au besoin, signature du bail, accompagnement lors du déménagement, lorsque nécessaire;
- ✓ Aide et soutien à la recherche d'emploi et au retour aux études, counseling d'emploi, jumelages professionnels, ateliers sur la recherche d'emploi;
- ✓ Recommandation des candidats à des employeurs et accompagnement à l'entrevue au besoin, placement en emploi, soutien à l'intégration et au maintien en emploi;
- ✓ Soutien personnalisé aux employeurs en ce qui concerne la gestion de la diversité culturelle. Ce soutien peut prendre différentes formes tels des ateliers de sensibilisation sur la main-d'œuvre disponible en région, sur la gestion des employés immigrants, sur l'immigration au Québec et en Estrie, sur la communication interculturelle, etc. Des visites des différentes MRC de la région peuvent être organisées avec la collaboration des divers acteurs du milieu, par exemple, le Centre local de développement, la Mairie, la Chambre de commerce, des entreprises ayant des besoins de main-d'œuvre et Pro-Gestion (organisme responsable de la régionalisation de l'immigration pour l'Estrie).
- ✓ Organisation et réalisation des visites d'entreprises de la région de l'Estrie et des tours guidés de parcs industriels de Sherbrooke afin de faire découvrir aux nouveaux arrivants les lieux de travail existants dans la ville;

- ✓ Aide et accompagnement pour l'accès aux services publics ou non : électricité, téléphone, institution bancaire, épicerie, garderie, etc.;
- ✓ Séances d'information sur différents sujets tels la consommation, la santé, le crédit, l'impôt, l'hiver, l'achat d'une automobile, la santé et la sécurité au travail, le bulletin de paie, le marché du travail en Estrie, les normes du travail, la communication interculturelle, la gestion financière;
- ✓ Liaison avec le réseau de la santé et des services sociaux afin d'assurer l'organisation de rendez-vous pour le bilan santé de la clinique des réfugiés du CIUSSS de l'Estrie-CHUS et le lien avec les personnes réfugiées et demandeurs d'asile, le personnel du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, le personnel du secteur de l'accueil et de la banque d'interprètes du SANC;
- ✓ Liaison avec la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, afin que cette dernière puisse rejoindre les parents et inscrire des enfants réfugiés pris en charge par l'état ou parrainés par le privé à l'école primaire et secondaire ;
- ✓ Orientation vers les services de santé et d'éducation (pour d'autres personnes immigrantes que les réfugiés et demandeurs d'asile), d'assistance-emploi, d'immigration, etc.
- ✓ Gestion d'une banque d'interprètes et traduction de divers documents pour les institutions, organismes communautaires et nouveaux arrivants. Cette banque dessert en plus de l'Estrie, les institutions du réseau de la santé et des services sociaux des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- ✓ Soutien moral et aide à l'adaptation, écoute active sur les difficultés vécues par les nouveaux arrivants et orientation vers d'autres services pouvant les aider, selon la mission de chaque organisme et la problématique vécue par le nouvel arrivant.

Le travail accompli au SANC se fait en grande partie grâce à l'apport des bénévoles. Sans leur contribution, le service serait rapidement mis en péril, entraînant ainsi de lourdes conséquences sur le mandat d'accueil et d'aide à l'intégration, qui nous est confié par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Remarques générales en lien avec le document soumis à la consultation

Il est pertinent de rappeler le message de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, madame Kathleen Weil, écrit dans le cahier de consultation, puisqu'il nomme plusieurs éléments qui soutiennent le présent exercice, tels :

- la volonté gouvernementale de revoir en profondeur notre action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion,
- les orientations proposées pour planifier notre immigration pour la période 2017-2019, lesquelles s'assoient sur les enjeux et les objectifs de la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion et de sa stratégie d'action 2016-2021 : *Ensemble, nous sommes le Québec*,
- l'adoption par l'Assemblée nationale d'une nouvelle Loi sur l'immigration au Québec, le 6 avril 2016.

À la lecture de *l'Annexe 1 : L'Immigration au Québec - Un bref regard historique*, inclut dans le document *l'Immigration au Québec - Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires*, force est de constater que le gouvernement du Québec a fait des progrès depuis les 25 dernières années, soit à partir de 1990, moment où son rôle évolue encore et devient responsable exclusif de la sélection, de l'accueil, de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes. La signature de l'accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains étant l'élément marquant de cette période puisqu'elle consolide et élargit les pouvoirs du Québec dans les trois grands champs d'intervention : la planification des niveaux d'immigration, la sélection des personnes immigrantes, ainsi que l'accueil, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes. Six exercices de planification des niveaux d'immigration se sont déroulés avant les années 2010, période dans laquelle le gouvernement du Québec a amorcé une transformation en profondeur des façons de faire pour améliorer le service à la clientèle et la performance. Plusieurs programmes, politiques gouvernementales, dispositifs de services aux personnes immigrantes, services aux entreprises, campagnes, projets de loi, règlements ou modifications aux règlements ont vu le jour ainsi qu'une nouvelle planification des niveaux d'immigration pour 2012-2015.

Malgré ce qui précède, le travail est loin d'être complété, surtout en ce qui concerne l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes. Lors de notre mémoire sur le même sujet pour la période de 2012-2015 nous disions que : « *Si on prend le temps et on se donne les moyens de bien accueillir et bien accompagner les nouveaux arrivants dès leur arrivée, leur intégration sera mieux réussie. Les premières années de leur établissement déterminent le reste. Si on s'occupe adéquatement de leurs besoins dès les premiers jours, ils auront moins de difficultés, moins d'embûches, moins de problèmes..., l'inverse est vrai aussi* ». C'est important de les aider à bien se préparer avant même d'arriver au Québec, mais il reste que le vrai voyage d'intégration

commence au moment où ils peuvent confronter leurs espoirs et leurs rêves à la réalité au Québec.

Le gouvernement a déployé beaucoup d'efforts pour mieux informer certains partenaires sur l'arrivée des nouveaux arrivants (pays de provenance, nombre de personnes) ou pour sensibiliser la population à la présence et à l'apport des immigrants. Nous citons à titre d'exemple la *Semaine interculturelle nationale* débutée en 1991, laquelle est devenue la *Semaine québécoise des rencontres interculturelles* à partir de 2003, la campagne de sensibilisation grand public intitulée *Le Cœur québécois* (1995), la *Semaine d'actions contre le racisme* créée en 2000, la Loi adoptée en 2006, proclamant février le *Mois de l'histoire des Noirs*, la campagne, sous la forme d'une websérie présentée en 2011 et 2012, intitulée *Toutes nos origines enrichissent le Québec*. Cependant, ces initiatives doivent être répétées régulièrement, car il s'agit de changer les mentalités de tous les Québécois face à l'immigration, de la même façon que le gouvernement investit dans des campagnes de masse pour changer les attitudes face à la conduite avec des facultés affaiblies ou à l'utilisation du téléphone cellulaire au volant.

Notre intervention sur le terrain nous permet de constater que les nouveaux arrivants, toute catégorie d'immigration confondue, manquent d'occasion pour se recréer un réseau, se faire de nouveaux amis, ce qui entraîne son lot de difficultés (isolement, repliement sur soi, retard dans l'intégration). Avec l'arrivée des réfugiés syriens, le MIDI a signé des ententes complémentaires avec les organismes d'accueil comme le SANC dans les 13 villes de destination. Une partie de ce financement pouvant servir à aider ces réfugiés à se jumeler à des familles québécoises, question de faciliter leur intégration. Nous recommandons la mise sur pied d'un programme de réseautage-jumelage interculturel, par le biais duquel tous les nouveaux arrivants seraient mis en contact avec des personnes ou des familles québécoises, dans le but de se recréer un réseau social, de se faire de nouveaux amis avec qui ils pourront découvrir et apprivoiser la culture de l'autre et faire la promotion de sa propre culture. Ce serait un programme plus qualitatif que quantitatif, puisqu'il s'agit de créer des occasions pour favoriser les contacts sociaux, basé sur la qualité de la relation humaine, sur la communication interculturelle et sur l'échange interculturel.

En ce qui concerne les défis d'une sélection améliorée, le gouvernement a modifié en 2009 la grille de sélection des travailleurs qualifiés, afin notamment de favoriser les candidats ayant un diplôme dans un domaine de formation pour lequel les perspectives d'emploi sont très favorables. Cependant, lorsqu'on accueille des travailleurs qualifiés au SANC, plusieurs d'entre eux possèdent une formation qu'ils ne pourront pas exercer au Québec, à tout le moins dans un délai du court à moyen terme. Prenons, par exemple, les pharmaciens. Même si les perspectives d'emploi sont très favorables, ils doivent faire face à un obstacle majeur : celui d'accéder à l'ordre professionnel des pharmaciens du Québec pour pouvoir exercer leur profession en toute légitimité.

L'intégration réussie passe par l'emploi. Il est important de souligner les efforts du gouvernement du Québec en matière de services aux entreprises, surtout depuis 2011, lorsque le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale annoncent des services aux entreprises qui visent à faciliter le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et à les outiller pour la gestion de la diversité ethnoculturelle : passerelle pour l'emploi, placement en ligne, guide pratique du recrutement international et la trousse Diversité +. Cependant, personne ne semble pas se préoccuper de la préparation des milieux de vie (écoles, services de santé, commerces, municipalités, etc.). C'est bien d'avoir un travail rapidement, mais l'intégration en emploi des personnes immigrantes est indissociable de leur intégration sociale, et ce, pas seulement pour le travailleur, mais aussi pour son groupe familial (conjointe ou conjoint et enfants). Si l'ensemble du milieu n'est pas préparé à la venue de personnes immigrantes, les efforts seront incomplets et peuvent même mettre en péril l'intégration en emploi.

Le SANC participe depuis plusieurs années au comité organisateur du Salon Priorité Emploi, d'Emploi-Québec Estrie. Dans son travail quotidien au niveau de l'aide à la recherche d'emploi auprès des nouveaux arrivants, **nous soutenons de façon personnalisée les employeurs** qui souhaitent embaucher des immigrants, nous organisons des **jumelages professionnels**, afin de permettre aux chercheurs d'emploi immigrants de mieux connaître l'exercice de leur métier ou de leur profession dans un contexte québécois et du même coup, établir un contact avec un travailleur québécois actif sur le marché du travail et bénéficier de ses conseils. Nous plaçons plusieurs dizaines des personnes immigrantes en emploi et nous nous assurons de leur maintien en emploi grâce à l'entente avec Emploi-Québec Estrie, qui finance le SANC pour le soutien individuel et de groupe des chercheurs d'emploi immigrants, et ce, avant même la refonte des services d'Immigration-Québec annoncé en 2012, selon laquelle le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale assume désormais, conformément à sa mission, la totalité des services d'accompagnement au marché du travail.

En ce qui concerne le défi de franciser plus tôt, plus et mieux, nous soulignons les efforts du gouvernement pour faire davantage. Cependant, nous constatons trois ans plus tard, car le même constat a été fait lors de l'exercice de planification des niveaux d'immigration précédents, que l'intervention en francisation se fait encore de façon séquentielle dans le temps, c'est-à-dire qu'on préconise que le nouvel arrivant finisse sa francisation de base avant de continuer à d'autres niveaux de français ou avant de faire la recherche d'emploi. Par le fait même, l'intégration en emploi est retardée.

Nous proposons au gouvernement de concevoir, de concert avec les institutions d'enseignement, des passerelles permettant à un nouvel arrivant, qui rencontre les autres préalables demandés par un programme de formation, de l'admettre et de lui offrir un soutien accru en francisation en

même temps qu'il poursuit ses cours, ce qui aurait comme effet de réduire les délais pour le nouvel arrivant et d'accélérer son intégration.

Nous proposons aussi que le gouvernement appuie, par le biais des mesures gérées par Emploi-Québec, les entreprises qui veulent embaucher des immigrants, lorsque ceux-ci ne maîtrisent pas le français comme demandé par l'emploi occupé, en offrant des cours de français dans le milieu de travail, et ce, avec un accent sur le vocabulaire technique relié au poste occupé et au secteur d'activité de l'entreprise. La rétention en emploi des immigrants se porterait beaucoup mieux.

Plusieurs emplois requièrent la connaissance de l'anglais, ce qui est un véritable obstacle pour plusieurs immigrants. Le graphique 4.6 *Connaissance du français et de l'anglais des personnes immigrantes admises au Québec selon la catégorie d'immigration, pour la période de 2006-2015 (en %)* du document intitulé *Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec* présente les pourcentages des personnes immigrantes qui connaissent l'anglais. Ces pourcentages sont : 19,4 % pour l'immigration économique, 25,5 % pour le regroupement familial et 38,7 % pour les réfugiés et personnes en situation semblable.

Nous proposons au gouvernement d'analyser la faisabilité d'acheter, par le biais des mesures gérées par Emploi-Québec, un certain nombre de places pour offrir une formation d'appoint en anglais afin de permettre aux personnes immigrantes d'accéder plus facilement à certains emplois en lien avec leurs compétences. L'enseignement de l'anglais, langue seconde, fait partie du cursus des élèves du Québec depuis le niveau de primaire. Cependant, les immigrants adultes qui arrivent déjà avec une formation faite à l'étranger n'ont pas eu accès obligatoirement à l'enseignement de l'anglais dans leur pays d'origine. Lors de la recherche d'emploi, une grande partie d'entre eux se retrouvent désavantagés vis-à-vis les chercheurs d'emploi connaissant déjà l'anglais.

Réactions quant aux orientations soumises à la consultation

Orientation 1

« Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 personnes en 2019 »

Plutôt d'accord. À la page 13 du document intitulé *L'Immigration au Québec - Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires*, il est mentionné qu'en 2013, 51 959 personnes immigrantes ont été admises au Québec, soit une diminution comparativement à 2012, année où 55 044 personnes immigrantes ont été admises. Le niveau souhaité pour 2017 et 2018 est encore moins élevé que celui des personnes admises en 2010 (53 982) et 2011 (51 738).

À la page 22 du document intitulé *La Planification de l'Immigration au Québec pour la période 2017-2019*, il est mentionné : « Aussi, en se fiant aux niveaux d'immigration annoncés par le Québec et le Canada pour 2016, le poids du Québec dans l'immigration canadienne serait de 16,7 %, soit inférieur au poids démographique du Québec ». Ce poids démographique du Québec serait inférieur de 6,4 % de celui de 2014 et 2015 lorsqu'il était fixé à 23,1 %. Il serait encore plus bas que celui de 2013, soit 23,2 % et de 2012, soit 23,3 % selon les données citées à la page 21 dudit document. Même si l'on croit qu'un poids démographique plus faible n'aurait qu'un effet limité du poids du Québec dans le Canada, à plus long terme, une augmentation du niveau d'immigration permettrait d'éviter un recul important du poids du Québec dans le Canada, évitant du même coup les répercussions indésirables sur le plan politique et économique.

Nous croyons que le Québec a la capacité d'augmenter modérément les niveaux d'immigration dès le début de 2017 et non seulement en fin de la période triennale.

Orientation 2

« Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période »

D'accord. Nous comprenons que la planification de l'immigration est un exercice délicat et qu'il est important de conserver un équilibre entre les différentes catégories d'immigration. Cependant, force est de constater que l'objectif visé dans la planification précédente pour cette catégorie d'immigration, soit *Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions* n'a pas été atteint. En effet, selon le tableau présenté à la page 14 du document intitulé *La Planification de l'Immigration au Québec pour la période*

2017-2019, il est mentionné que la part de l'immigration économique en 2015 se situe à 61 %, soit 29 954 personnes sur un total de 49 024.

Pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le SANC a accueilli un total de 1 199 nouvelles personnes (adultes et enfants). De ce nombre, 146 personnes étaient des travailleurs qualifiés, ce qui est inférieur de 32 % au nombre des personnes appartenant à cette sous-catégorie d'immigration accueillies en 2014-2015, soit 219 personnes. Il est aussi inférieur de 11 % à celui de 2013-2014, soit 168 personnes et plus bas de 45 % par rapport à 2012-2013, soit 269 personnes.

Nous proposons au gouvernement de maintenir la cible de 2015 pour cette catégorie d'immigration au profit d'autres catégories, notamment le regroupement familial et les réfugiés et personnes en situation semblable. La crise dans les pays tels l'Afghanistan, la Syrie, l'Irak, la Centrafrique et d'autres pays ne semble pas se terminer à court terme. Par ailleurs, peu de recherches se sont penchées sur l'impact des réfugiés et personnes en situation semblable, entre autres sujets, sur l'innovation, l'économie, la démographie et la rétention des personnes immigrantes au Québec. Il serait pertinent de soutenir des recherches permettant de comparer cet impact avec la catégorie de l'immigration économique au Québec afin de s'en servir lors des prochains exercices de planification des niveaux d'immigration.

Nous sommes convaincus que la contribution de l'immigration économique à l'économie québécoise est importante ne serait-ce que sur le plan de la diminution de coûts pour l'État en termes de francisation et d'intégration plus rapide sur le marché du travail.

Même s'il est souhaitable de maintenir à un niveau élevé la part de l'immigration économique, il est aussi nécessaire de porter attention à la capacité de les retenir au Québec, car s'ils ne trouvent pas d'emploi rapidement, ils peuvent se déplacer plus facilement, surtout s'ils connaissent aussi l'anglais. Leur mobilité peut-être un facteur qui affecte peut-être leur rétention. Par ailleurs, on peut lire à la page 12 du document intitulé *La Planification de l'Immigration au Québec pour la période 2017-2019* ce qui suit : « Parmi l'ensemble des personnes admises au Québec de 2004 à 2013, les trois quarts (75,5 %) étaient toujours présentes sur le territoire en 2015. La présence varie notamment selon la catégorie d'immigration et la connaissance du français. Les personnes admises dans la catégorie du regroupement familial sont les plus présentes (83,8 %) alors que celles admises dans la catégorie de l'immigration économique (71,9 %) le sont moins ».

Enfin, nous encourageons le gouvernement québécois à continuer à améliorer l'offre des services disponibles (santé, éducation, immigration, assurance automobile, habitation, etc.), ce qui pourrait être un facteur d'attraction pour le Québec, lui permettant de se différencier d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays ayant des politiques d'immigration.

Orientation 3

« Augmenter au moins 40 % en 2019 la proportion de personnes immigrantes de 18 ans et plus, de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnées et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiant étranger »

D'accord. Les travailleurs temporaires ainsi que les étudiants étrangers, qui souhaitent s'établir au Québec de façon permanente, représentent une opportunité d'immigration privilégiée pour les raisons qui sont déjà évoquées à la page 32 du document intitulé *La Planification de l'Immigration au Québec pour la période 2017-2019*. Par contre, une lacune importante persiste quant à l'accès aux services du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, puisque ces personnes ne font pas partie des personnes admissibles aux ententes signées par le MIDI avec les organismes d'accueil dans le cadre du programme Réussir l'intégration (PRInt). En conséquence, le travailleur temporaire, sa conjointe ou son conjoint, l'étudiant étranger, sa conjointe ou son conjoint se privent de services d'information, d'orientation, d'accompagnement, surtout en ce qui concerne leur intégration sociale et économique, sauf pour le travailleur temporaire, qui bénéficie d'un revenu d'emploi dès l'arrivée. Ce détail pourrait facilement être résolu en les incluant parmi les clientèles admissibles audit programme.

En Estrie, nous comptons avec la présence des travailleurs temporaires, lesquels sont accueillis par Préférence Estrie. De plus, l'Université de Sherbrooke accueille aussi des étudiants étrangers dans plusieurs facultés. Un meilleur accès aux services du MIDI, par le biais des organismes d'accueil comme le SANC pourrait faciliter leur intégration. Le SANC travaille déjà en concertation avec ces deux organisations, mais ces personnes immigrantes ne sont pas considérées comme étant admissibles telles que mentionnées dans le paragraphe précédent.

Orientation 4

« Fixer un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission »

D'accord. Par contre, lorsque le français n'est pas la langue maternelle de la personne immigrante, il faudrait s'assurer de sa connaissance d'un vocabulaire technique relié à l'emploi recherché ou au domaine de travail, et ce, afin d'accélérer son intégration en emploi. Cette vérification peut se faire pendant le processus de sélection, par le biais de test de vocabulaire technique, et ce, avec l'aide de la technologie (via Skype) ou des partenaires en francisation du MIDI à l'étranger.

Tel que nous l'avons déjà mentionné lors de l'exercice de planification des niveaux d'immigration précédente en ce qui concerne cette orientation, le SANC réitère qu'il est important de ne pas se priver des travailleurs qualifiés qui peuvent contribuer sur le plan

professionnel et démographique même s'ils ne maîtrisent pas la langue française avant d'arriver au Québec.

Nous proposons au gouvernement de revoir les outils de francisation, surtout la francisation qui peut se faire de façon concomitante à l'occupation d'un emploi. Il faudrait essayer cette formule, du moins sur la base d'un projet pilote, avec la complicité d'entreprises ayant des besoins de main-d'œuvre, d'Emploi-Québec et le service aux entreprises des commissions scolaires ou des cégeps ou des organismes de francisation. L'avantage d'un projet pilote c'est la possibilité de travailler en petits groupes, sans l'obligation de respecter des quotas de participation.

Orientation 5

« S'assurer que la proportion des candidates et candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %. »

Plutôt d'accord. Il est vrai que les domaines de formation en demande au Québec présentent de bonnes perspectives d'emploi à court et moyen terme pour les finissants au Québec. Par contre, cela se complique lorsque la personne détient une formation acquise à l'étranger. En consultant la liste des domaines de formation en vigueur à partir du 26 janvier 2015, nous constatons que beaucoup de domaines de formation se trouvent dans un métier ou une profession qui est réglementé au Québec. Par ailleurs, le site internet du MIDI propose aux candidats immigrants de vérifier si leur métier ou leur profession est réglementé au Québec, soit par un ordre professionnel, par l'Autorité des marchés financiers ou par la Commission de la construction du Québec.

Il est pertinent de saluer la rédaction du document d'information élaboré par le MIDI, avec la participation de l'Office des professions du Québec, intitulé *L'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel*. Mise à jour en mai 2016, il présente le cadre légal et réglementaire au Québec, les professions d'exercice exclusif et les professions à titre réservé, le droit d'exercer une profession, les conditions d'obtention d'un permis, les mécanismes de révision et l'inscription à un ordre professionnel.

Par contre, il ne suffit pas de s'assurer qu'au moins 70 % de la proportion des candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détiennent une formation en demande, mais d'établir des mécanismes qui permettront au gouvernement de s'assurer qu'ils pourront entamer les démarches auprès des instances de réglementation concernées et qu'ils pourront en assumer les coûts. Les démarches permettant d'exercer une profession ou un métier réglementé au Québec peuvent avoir un impact sur le délai de sélection de la personne immigrante.

Selon nous, le défi est de continuer à travailler en concertation avec les ordres professionnels afin de faciliter l'accès aux candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui détiennent une formation en demande, afin de simplifier le processus et diminuer les délais.

Orientation 6

« Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions. »

D'accord. Cette orientation est louable pour les raisons déjà mentionnées à la page 34 du document intitulé *La Planification de l'Immigration au Québec pour la période 2017-2019*. Cependant, en ayant cette logique accentuée sur les jeunes, le gouvernement ne risque-t-il pas de passer à côté d'immigrants un peu plus âgés que 35 ans, mais encore capables d'offrir une vie active sur le marché du travail d'au moins 15, 20, 25 ans ou plus? Surtout dans le contexte où plusieurs employeurs cherchent à retenir leur main-d'œuvre le plus longtemps possible?

Nous suggérons au gouvernement de ne pas se priver des immigrants qui peuvent contribuer au niveau professionnel, linguistique ou démographique. Parmi les familles accueillies par le SANC en 2015-2016, plusieurs adultes sont âgés de plus de 35 ans, mais ils comptent plusieurs enfants. C'est avec ces derniers que les avantages identifiés dans le document cité au premier paragraphe pourront s'actualiser davantage, c'est-à-dire qu'ils pourront participer au ralentissement du vieillissement de la population, apprendre le français plus facilement, s'adapter plus rapidement à leur nouvel environnement, participer plus longtemps au marché du travail, et permettra pour plusieurs, de contribuer à la naissance des enfants, à la croissance de la population québécoise.

Sur l'apport démographique, il est pertinent de citer l'étude qui a été effectuée par la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie, intitulée *« Un portrait du vieillissement de la population en Estrie : La population de l'Estrie devrait croître de 11 % de 2006 à 2031. Ce taux nous met au 9^e rang des 17 régions du Québec et en plein dans la moyenne québécoise. Cet accroissement prévu de 34 000 personnes serait toutefois limité à seulement 10 000 personnes en l'absence de migration. Nous accueillons annuellement, depuis 2001, plus de 1 000 personnes immigrantes, ce qui représenterait la presque totalité de notre perspective migratoire jusqu'en 2031. »*

Orientation 7

« Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire. »

D'accord, à condition d'inclure dans l'équation de concertation les organismes d'accueil de personnes immigrantes, partenaires du MIDI. Pourquoi? À cause de leur présence dans les différents territoires (13 régions) du Québec, de leur expertise auprès des personnes immigrantes

sans égard à leur statut d'immigration, de leur enracinement et pour plusieurs, de leur tradition de travail en concertation avec une multitude des partenaires institutionnels, d'autres organismes communautaires, des organismes ayant un mandat de régionalisation de l'immigration et des organismes économiques et des entreprises privées.

À titre d'exemple, le SANC est présent en Estrie depuis 1954, avant même l'instauration d'un premier service provincial de l'immigration au Québec. Il n'a pas cessé de croître et de développer une approche unifiée, offrant plusieurs services sous le même toit et toujours en concertation avec des partenaires ou des collaborateurs, qu'ils soient institutionnels, communautaires ou privés. Notre organisme a développé une expertise à travers le temps grâce à un accompagnement personnalisé, soutenu financièrement par le MIDI pour l'accueil et l'aide à l'intégration sociale, la Ville de Sherbrooke pour la vie associative, le CIUSSS de l'Estrie-CHUS pour la liaison avec le réseau de la santé et des services sociaux et la coordination de la banque d'interprètes, le CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour la coordination de la banque d'interprètes dans le réseaux de la santé et des services sociaux de ces deux régions, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour la liaison scolaire (axe école-famille-communauté), et aussi par Emploi-Québec en ce qui concerne la préparation à la recherche d'emploi, le placement et le maintien en emploi. À cela s'ajoute notre propre activité d'autofinancement, soit le Buffet interculturel qui a fêté sa 45^e édition en avril dernier.

Par ailleurs, le Service d'aide aux Néo-Canadiens a participé, à la demande de la Ville de Sherbrooke, aux travaux qui ont abouti à l'adoption, par la municipalité, d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes depuis 2004 et aux travaux qui s'en sont suivis dans les différents plans d'action découlant de cette politique. Le SANC fait partie des membres du Comité de rapprochement interculturel et de la Diversité (CRID) de la Ville de Sherbrooke depuis ses débuts.

Le document intitulé *L'Immigration au Québec - Le rôle du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires* mentionne à la page 95 ce qui suit :

« Une nouvelle génération d'ententes partenariales avec les instances territoriales est en voie de signature. Certaines ont été signées récemment, comme : la première entente avec la Conférence régionale des élus de l'Estrie qui a été annoncée le 3 mars 2014 (la Ville de Sherbrooke y est partie prenante...»

Or, depuis plus d'un an après l'annonce de la signature de l'entente, soit le 1^{er} avril 2015, la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE) a été abolie et l'entente que le MIDI avait signée avec la CRÉE n'a pas été poursuivie pour la période prévue initialement. Des discussions ont repris entre le MIDI et la Ville de Sherbrooke pour définir la suite afin de continuer la mobilisation du milieu et le maintien d'une attitude d'ouverture face à l'immigration, sans égard au statut d'immigration des personnes accueillies.

De plus, le SANC a participé aux travaux menant à la préparation du document intitulé *Attirer et garder les immigrants - Une boîte à outils pleine d'idées pour les petits centres*. C'est un document préparé par le Groupe de travail national sur les stratégies relatives aux petits centres. Il a été financé par le Citoyenneté et Immigration Canada. La 2^e édition est parue en 2007. On y trouve des éléments très pertinents tels la présentation de la boîte à outils, les fondations, c'est-à-dire : le consensus de la collectivité, le contexte de la migration, l'organisation et les stratégies pour obtenir du soutien, les facteurs clés, l'attraction des migrants et les facteurs essentiels pour la création d'une collectivité accueillante. Ce document peut servir de base aux MRC et aux villes qui souhaitent se préparer pour accueillir des personnes immigrantes dans leur milieu.

L'intégration en emploi des personnes immigrantes est indissociable de leur intégration sociale, surtout lorsque le milieu de vie est petit. La préparation du milieu est fondamentale pour favoriser non seulement l'attraction, mais surtout la rétention des travailleurs immigrants. Le réseautage et l'accompagnement dans l'intégration socioéconomique fait partie de la solution, d'où l'importance d'associer des organismes d'accueil ayant une expertise auprès des personnes immigrantes dans l'approche partenariale misant sur la concertation et l'engagement des acteurs territoriaux et sur la modulation de l'action en fonction des besoins du milieu.

Deux exemples récents en Estrie viennent confirmer ce qui précède :

- Une tournée organisée en janvier 2016 par la MRC et le CLD de Coaticook, en concertation avec les députés fédéral de Compton-Stanstead, le député provincial de Saint-François et le Service d'aide aux Néo-Canadiens, a permis de visiter plusieurs entreprises de la région et d'organiser des entrevues éclair avec des candidats immigrants potentiels. De plus, d'autres organismes tels l'Église syriaque Saint-Éphrem, l'Association éducative transculturelle de l'Estrie (AÉTE), Actions interculturelles (AIDE) et la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE) ont aussi pris part à la tournée.
- Le projet pilote Défi carrière Mégantic, organisé depuis le début de l'année, est le fruit d'une concertation régionale regroupant plusieurs entreprises de Lac-Mégantic, le CLD de Lac-Mégantic, Emploi-Québec, le SANC (volet accueil des personnes immigrantes et accompagnement dans leur recherche d'emploi ainsi que le soutien aux entreprises en gestion de la diversité culturelle), Pro-Gestion Estrie (régionalisation de l'immigration) et Intro-Travail/Carrefour Jeunesse Emploi de Lac-Mégantic (employabilité dans la région de Lac-Mégantic et aide à l'intégration des travailleurs immigrants au milieu de vie). Ce projet vise à combler des postes dans certaines entreprises tout en favorisant l'établissement permanent des travailleurs immigrants et de leurs familles.

En ce qui concerne l'immigration temporaire, le SANC collabore depuis plusieurs années avec Préférence Estrie et Université de Sherbrooke, que ce soit pour la référence des personnes ayant

besoin d'information ou d'orientation en ce qui concerne la recherche d'emploi de la conjointe ou du conjoint ou pour les démarches concernant la demande de résidence permanente, le permis de travail ou la demande d'un certificat de sélection du Québec. Il faut rappeler que le ministère fédéral d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a fermé son bureau de Sherbrooke depuis le 1^{er} juin 2012 et le MIDI a aussi aboli sa direction régionale de l'Estrie depuis le 1^{er} avril 2015. En conséquence, les personnes immigrantes ayant un statut temporaire se tournent vers le SANC pour obtenir des services d'information et d'orientation. Les services du Téléc centre d'IRCC ou en ligne ne sont pas la solution pour régler toutes les problématiques.

Faciliter le passage d'un statut d'immigration temporaire à permanent est une excellente avenue pour le gouvernement du Québec, pour les raisons qui ont déjà été expliquées à la page 34 du document intitulé *La Planification de l'Immigration au Québec pour la période 2017-2019*. **Encore faut-il que ces personnes puissent être admissibles aux services offerts par les organismes d'accueil avec lesquels le MIDI a déjà des ententes signées dans le cadre du programme Réussir l'intégration (PRInt).**

Orientation 8

« Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français. »

Tout-à-fait d'accord, d'autant plus que le libellé de cette orientation est inclusif, nomme le français comme élément qui rallie les provenances des personnes immigrantes de différentes régions du monde au bénéfice de l'économie du Québec. Ce bénéfice se fait sentir aussi dans d'autres dimensions de la vie, que se soit pour établir un nouveau réseau d'amis ou de connaissances, pour mieux apprivoiser la culture québécoise, pour prendre part à la vie politique, pour s'impliquer comme citoyen, pour comprendre et se faire comprendre dans la vie de tous les jours et pour apprendre à aimer le français tout simplement.

La présente orientation inclut les personnes immigrantes provenant non seulement des pays francophones, mais aussi francophiles, sans exclure les personnes immigrantes allophones, sélectionnées dans le cadre de l'immigration humanitaire. Elles pourront s'investir dans l'apprentissage du français dès leur arrivée en sol québécois. Ces dernières peuvent contribuer certainement au dynamisme du Québec et à la vitalité du français.

Orientation 9

« Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale. »

Tout-à-fait d'accord. Les personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale sont aussi ou ont déjà été des travailleurs dans leur pays d'origine. Plusieurs sont aussi scolarisés que d'autres catégories d'immigration et la grande majorité se construit un projet de vie après leur arrivée au Québec, faisant avec le temps partie de la population active, en âge encore de travailler après avoir appris le français. Ils contribuent aussi à la vitalité des milieux de vie en étant des consommateurs de services ou de biens, des payeurs de taxes, des citoyens impliqués dans leur ville d'adoption. Ils participent aux efforts de rapprochement interculturel, partagent leur culture d'origine et apprennent à apprivoiser la culture québécoise.

Tel que mentionné à la page 11 du présent document, le SANC a accueilli 1 199 nouvelles personnes (adultes et enfants) pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Voici la répartition des réfugiés accueillis et d'autres personnes ayant besoin de protection internationale dans la période de juillet 2012 à juin 2016 :

Statut/Nombre personnes	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Total
Autres statut (permis de travail, étudiants)	11	8	17	45	81
Demandeurs d'asile	9	8	14	14	45
Demandeurs de résidence permanente	7	4	1	4	16
Parrainages familiaux	44	47	65	63	219
Refugiés	159	184	266	583	1 192
Réfugiés pris en charge par l'État	146	164	218	344	872
Sous-total	376	415	581	1 053	2 425
Travailleurs qualifiés	269	168	219	146	802
Total	645	583	800	1 199	3 227

À la lecture du tableau précédent, on constate que les réfugiés pris en charge par l'État et les autres réfugiés n'ont pas cessé de croître depuis les quatre dernières années. Ils représentaient 48,37 % en 2012-2013, 60,37 % en 2013-2014, 60,62 % en 2014-2015 et 77,64 % en 2015-2016.

Par ailleurs, les personnes réfugiés parrainées par le privé représentent une certaine économie pour le gouvernement du Québec puisque les efforts d'aide à l'intégration et de soutien financier reposent sur les parrains et les parrainés. Ceci étant dit, il serait opportun que le gouvernement du Québec développe des mécanismes pour s'assurer que les parrains ont accès à toutes les informations nécessaires leur permettant d'assurer adéquatement leur rôle. Malgré le fait que plusieurs informations et guides sont disponibles sur le site internet du MIDI, cela n'est pas suffisant pour s'assurer d'un suivi rigoureux auprès des personnes parrainées.

Nous proposons au gouvernement de développer une offre de formation de courte durée (une heure), sous forme webinaire, afin de soutenir les efforts des parrains qui ne se retrouvent pas facilement dans les dédales du monde de l'immigration. Cela permettrait de suivre l'évolution de l'accueil et l'aide à l'intégration faite auprès des personnes immigrantes parrainés et éviterait le risque d'oublier des étapes importantes tels les démarches administratives pour demander la carte d'assurance maladie, le numéro d'assurance sociale, l'inscription des adultes à la francisation ou des enfants à la garderie ou à l'école, les prestations fiscales pour enfants, l'ouverture d'un compte en banque, le premier contact avec le réseau de la santé et des services sociaux pour le bilan de santé, etc. Une version papier servant d'aide-mémoire pourrait servir aux parrains qui n'ont pas une adresse courriel.

Conclusion

Le SANC est en général d'accord avec l'ensemble des orientations gouvernementales pour la planification des niveaux d'immigration pour la période de 2017 à 2019. Ceci étant dit, certaines mises en garde ont été faites, mais aussi des propositions qui pourraient aider à la recherche de solutions.

Malgré le fait que le MIDI a augmenté les paramètres de financement dans le cadre du programme Réussir l'intégration, il reste du travail à faire du côté du rapprochement interculturel. Le soutien accordé pour faire des jumelages avec des réfugiés syriens pourrait être maintenu sur une base régulière et élargi à d'autres réfugiés originaires d'autres pays, car ils ont besoin de se recréer un réseau d'amis eux aussi.

Le SANC est convaincu que l'accueil et l'aide à l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants, sans égard à leur statut d'immigration, font partie d'un même processus, lequel doit être unifié et dynamique. C'est important de ne pas morceler l'intervention, du moins, pendant les premières années après leur arrivée.

Dans le même sens, le SANC souhaite que l'intervention gouvernementale auprès des nouveaux arrivants se fasse dans une approche globale, en tenant compte de ce qui existe déjà dans les différents milieux. Il faut situer ces deux aspects, l'accueil et l'aide à l'intégration dans une perspective dynamique et inséparable au lieu de séquentielle et morcelée.

Enfin, le SANC peut accueillir plus d'immigrants par année en autant qu'il puisse compter avec le soutien financier du gouvernement. Le dynamisme de notre région ne peut que se porter mieux. Sherbrooke et l'Estrie sont des milieux de vie intéressants puisqu'ils présentent plusieurs atouts pour les nouveaux arrivants : qualité de vie, Sherbrooke - ville du savoir, enseignement bilingue du niveau primaire au niveau universitaire, structure économique diversifiée, services de santé et d'éducation disponibles et bien d'autres.